

SECRETARIAT GENERAL

REF: 02.01/STR/ITO

Namur, le 10 septembre 2024.

Objet : Nouvelle obligation du Code de la Démocratie locale et décentralisée - Organisation d'un Conseil d'administration ouvert au Public - Demande de publication

Madame la Directrice générale,
Monsieur le Directeur général,

Le Décret du 29 mars 2018 qui modifie le Code de la démocratie locale et décentralisée prévoit en son nouvel article L1532-1 §1^{er} qu'une fois par an, les intercommunales organisent une séance du Conseil d'administration ouverte au public.

Cette année, la séance publique du Conseil d'administration d'IDEFIN aura lieu le jeudi 19 septembre à 18 heures dans les locaux du BEP - salle la Fabuleuse - situés avenue Sergent Vriethoff 2 à 5000 NAMUR. L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

- Présentation du Rapport de gestion 2023
- Présentation du Rapport d'activités 2023

La disposition précitée prévoyant par ailleurs que les date, heure et ordre du jour de cette séance doivent faire l'objet d'une publicité tant sur le site internet du BEP que sur le site des communes ou provinces concernées, pouvons-nous vous demander de faire le nécessaire ?

Pour ce faire, nous vous proposons de renvoyer directement vers le lien suivant : <https://www.bep.be/bep-conseil-administration-public/> et ce afin de permettre aux personnes intéressées de nous faire part de leur participation à cette séance.

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général, nos salutations distinguées.



R.DEGUELDRÉ
Directeur Général